

Chapitre II

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA COMMISSION À SA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

12. S'agissant du sujet «Ressources naturelles partagées», la Commission a examiné le troisième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/551 et Add.1), contenant un projet complet de 25 articles sur le droit relatif aux aquifères transfrontières. Elle a également établi un groupe de travail sur les eaux souterraines transfrontières présidé par M. Enrique Candioti, qui a été chargé d'examiner le projet d'articles présenté par le Rapporteur spécial compte tenu des débats de la Commission sur le sujet. Le Groupe de travail a entendu des avis et exposés d'experts en eaux souterraines de l'UNESCO et de l'Association internationale des hydrogéologues. Il a également eu une séance d'information informelle avec l'autorité responsable de l'aquifère franco-suisse du Genevois. Il a examiné et modifié huit projets d'articles et a recommandé qu'il soit reconstitué en 2006 afin d'achever ses travaux (voir *infra* chap. IV).

13. Sur le sujet «Effets des conflits armés sur les traités», la Commission a examiné le premier rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/552), présentant un aperçu général des questions que soulève le sujet ainsi qu'un projet de 14 articles, afin d'aider la Commission et les gouvernements à faire des observations et à fournir des renseignements sur la pratique des États. Elle a approuvé la proposition faite par le Rapporteur spécial d'établir un questionnaire à envoyer aux États Membres (voir *infra* chap. V).

14. Pour ce qui est du sujet «Responsabilité des organisations internationales», la Commission a examiné le troisième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/553), proposant neuf projets d'articles relatifs à l'existence d'une violation d'une obligation internationale par une organisation internationale et à la responsabilité d'une organisation internationale du fait d'un État ou d'une autre organisation internationale. Elle a examiné le troisième rapport et adopté neuf projets d'articles, assortis de commentaires (voir *infra* chap. VI).

15. Sur le sujet «Protection diplomatique», la Commission a examiné le sixième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/546) relatif à la théorie des mains propres (voir *infra* chap. VII).

16. Concernant le sujet «Expulsion des étrangers», la Commission a examiné le rapport préliminaire du Rapporteur spécial (A/CN.4/554), présentant un aperçu de certaines des questions en cause et un schéma possible pour la suite de l'examen du sujet (voir *infra* chap. VIII).

17. S'agissant du sujet «Actes unilatéraux des États», la Commission a examiné le huitième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/557), contenant une analyse de 11 cas de

pratique étatique et les conclusions que l'on pouvait en tirer. Un groupe de travail sur les actes unilatéraux a été reconstitué, qui a axé ses travaux sur l'étude de la pratique des États et sur l'élaboration de conclusions préliminaires sur le sujet que la Commission devrait examiner à sa prochaine session (voir *infra* chap. IX).

18. À propos du sujet «Les réserves aux traités», la Commission a examiné une partie du dixième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/558 et Add.1 et 2) et a renvoyé au Comité de rédaction sept projets de directives concernant la validité des réserves et la définition de l'objet et du but du traité. Elle a également adopté deux projets de directives concernant la définition des objections aux réserves et la définition de l'objection à la formulation et à l'aggravation tardives d'une réserve, assortis de commentaires (voir *infra* chap. X).

19. Sur le sujet «Fragmentation du droit international: difficultés découlant de la diversification et de l'expansion du droit international», la Commission a procédé à un échange de vues, sur la base d'un exposé du Président du Groupe d'étude sur l'état d'avancement des travaux du Groupe. Le Groupe d'étude a examiné le memorandum sur le régionalisme dans le contexte de l'étude intitulée «La fonction et la portée de la règle de la *lex specialis* et la question des "régimes autonomes"»; l'étude relative à l'interprétation des traités à la lumière de «toute règle pertinente de droit international applicable dans les relations entre les parties» [art. 31, par. 3 *c*, de la Convention de Vienne sur le droit des traités (ci-après dénommée Convention de Vienne de 1969)]; ainsi que le rapport final sur l'étude relative à la hiérarchie des normes en droit international: *jus cogens*, obligations *erga omnes*, Article 103 de la Charte des Nations Unies, en tant que règles de conflit. Le Groupe de travail a également reçu le rapport final sur l'étude relative à la modification de traités multilatéraux entre certaines parties seulement (art. 41 de la Convention de Vienne de 1969) [voir *infra* chap. XI]. Il a estimé qu'il serait en mesure de présenter une étude de synthèse ainsi qu'un ensemble de conclusions, directives ou principes à la Commission à sa cinquante-huitième session, en 2006.

20. La Commission a constitué un groupe de planification chargé d'examiner son programme, ses procédures et ses méthodes de travail (voir *infra* chap. XII, sect. A). Elle a décidé d'inclure dans son programme de travail actuel un nouveau sujet, à savoir «L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)». À cet égard, elle a décidé de désigner M. Zdzislaw Galicki Rapporteur spécial sur ce sujet.

21. La Commission a poursuivi ses échanges traditionnels d'informations avec la Cour internationale de Justice, le Comité juridique interaméricain, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Afrique et d'Asie, ainsi qu'avec le Comité européen de coopération juridique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe. Des membres de la Commission ont également tenu des réunions informelles avec d'autres organes et associations sur des sujets d'intérêt commun (voir *infra* chap. XII, sect. C).

22. Un séminaire de formation auquel ont participé 24 personnes de nationalités différentes a eu lieu lors de la session (voir *infra* chap. XII, sect. E).

23. La Commission a décidé de tenir sa prochaine session à l'Office des Nations Unies à Genève, en deux temps, du 1^{er} mai au 9 juin et du 3 juillet au 11 août 2006 (voir *infra* chap. XII, sect. B).